



Envoi au contrôle de légalité le : 6 décembre 2023

Publication électronique le : 6 décembre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maryse DELASSUS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Pierre GEORGET, Mme Stéphanie RIGAUX.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE FAMILLE

(N°2023-496)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2023-97 de la Commission Permanente en date du 20/03/2023 « Actions dans le cadre de la politique enfance famille » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion en date du 06/11/2023 ;

Madame Florence WOZNY et Monsieur Jean-Claude DISSAUX, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à l'Espace socioculturel de la Lys d'Aire-sur-la-Lys, une participation financière d'un montant de 2 720 euros, pour la réalisation du projet « Les doudous se la racontent », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer, à l'association Community de Arques, une participation financière d'un montant de 2 720 euros pour la réalisation du projet « Les 1 000 premiers jours – animation de cocoon class », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer, à l'association Culture Pop de Liévin, une participation financière d'un montant de 6 000 euros pour la réalisation du projet « Minoer's Breaking », au titre de l'année 2023, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 4 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires visés aux articles 1 à 3, les conventions correspondantes selon les modalités et conditions présentées au rapport et en annexe 1 joints à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 20 mars 2023.

Article 5 :

Les dépenses versées en application des articles 1 à 3 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
CO2-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	190 000,00	11 440,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 2 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 20 novembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe 1

au rapport « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »

dans le cadre de la 2^{ème} commission – Solidarités Humaines

du lundi 6 novembre 2023

3 projets sont proposés :

Territoire de l'Audomarois

Projet « Les doudous se la racontent » porté par l'Espace socioculturel de la Lys d'Aire-sur-la-Lys

Projet « Les 1 000 premiers jours – animation de cocoon class » porté par l'association Community de Arques

Territoire de Lens-Hénin

Projet « Minoer's Breaking » porté par l'association Culture Pop de Liévin

1. Projet « Les doudous se la racontent » porté par l'Espace socioculturel de la Lys (ESL) d'Aire-sur-la-Lys

Présentation de l'action 2023

Ce projet est travaillé en lien avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), la crèche d'Aire-sur-la-Lys et les services de la Maison du Département Solidarité (MDS).

Les objectifs poursuivis sont :

- favoriser et développer les échanges intrafamiliaux,
- faciliter l'ouverture culturelle,
- rompre l'isolement des familles en développant le lien parent-enfant.

Les actions s'adresseront à tous les parents et les enfants de 0-3 ans soit une trentaine de familles.

L'Espace socioculturel de la Lys proposera des activités parents-enfants dont :

- 3 ateliers d'éveil musical avec la Compagnie Achacha La Musique,
- 3 séances de cirque avec l'association Cirqu'en Cavale,
- 3 ateliers diététiques.

L'action se déroulera d'octobre à décembre 2023, le mardi matin 9h30 à 11h00, hors vacances scolaires, dans les locaux de l'Espace socioculturel de la Lys et à l'espace Saint Jean-Baptiste d'Aire-sur-la-Lys.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 9 686 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (3 500 euros) et la commune d'Aire-sur-la-Lys (3 466 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 720 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 720 euros.

2. Projet « Les 1 000 premiers jours – animation de cocoon class » porté par l'association Community de Arques

Présentation de l'action 2023

Le projet est travaillé en lien avec la Protection maternelle et infantile (PMI) de Arques.

Les objectifs sont :

- faire passer des messages de prévention afin de renforcer l'intervention précoce auprès des familles,
- faciliter les passerelles entre l'association Community et la MDS,
- éviter l'isolement de futurs parents.

Le public sera orienté par le centre hospitalier Région de Saint-Omer, le réseau parentalité de l'Audomarois, la maison des familles, le réseau de sages-femmes libérales, les structures petite enfance et le Département.

Le projet concernera les futurs parents et jeunes parents à compter du 4^{ème} mois de grossesse et les parents d'enfants plus âgés pour leur retour d'expérience soit environ 60 parents.

Le centre social animera des cocoon class autour de la question des premiers mois avant et après la naissance d'un enfant, pour définir un programme d'actions de sensibilisation avec les différents partenaires locaux en 2024. Ces temps seront aussi l'occasion de passer des messages de sensibilisation sur le développement du tout petit.

L'animation de cocoon class se basera sur la méthode expérimentée depuis 2019 dans le cadre du projet européen ENSURE.

Elle repose sur quatre piliers : la mise à disposition d'un espace chaleureux qui met à l'aise les participants, une animation qui s'appuie sur des outils facilitant la prise de parole, un positionnement des intervenants « dans l'écoute » ce qui favorise l'interaction entre les participants et les professionnels, une reconnaissance de l'expérience de vie des usagers et de la place importante de la solidarité entre pairs.

L'équipe du centre social animera 16 cocoon class d'octobre à décembre 2023, le jeudi matin dans les locaux de Community et hors les murs à Arques (ex : consultation de PMI, crèche, école...) et le jeudi après-midi à Fauquembergues.

L'équipe sera accompagnée sur 4 séances d'une puéricultrice et de l'animatrice jeunes enfants de la PMI afin de tisser des liens, passer des messages de prévention sur les phases de développement des tout-petits et les liens d'attachement, et sur 4 séances d'un psychologue pour aborder des sujets plus personnels de changements émotionnels au moment d'une naissance, de l'estime de soi des nouvelles mamans, des liens de confiance au sein du couple.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 5 610 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'association Community à hauteur de 2 890 euros.

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 2 720 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 2 720 euros.

3. Projet « Minoer's Breaking » porté par l'association Culture Pop de Liévin

Présentation de l'action 2023-2024

Ce projet est soutenu par de nombreux partenaires : l'État, le Conseil régional des Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais, la Fédération française de danse (nationale), la Fédération française de danse du Pas-de-Calais, les communes de Angres, Bully-les-Mines, Fouquières-lès-Lens, Harnes, Hulluch, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Sallaumines.

Le projet propose des stages de breaking encadrés par l'équipe de France de breaking des jeux olympiques (JO) de Paris 2024, pour les jeunes de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL).

Les objectifs sont :

- profiter de la dynamique des JO pour entraîner des jeunes du territoire à intégrer une pratique sportive structurée,
- valoriser l'image du territoire dans une opération d'envergure,
- faire découvrir le breaking,
- démocratiser la danse sur le territoire.

Le repérage des jeunes se fera par la MDS Lens-Liévin, les partenaires municipaux (services jeunesse), les centres sociaux, les services de prévention spécialisée, les collèges, les bailleurs sociaux.

L'objectif est de mobiliser 150 jeunes, à parité filles-garçons, soit 30 pour chacun des 5 sites de la MDS de Lens-Liévin.

Sur chacune des communes se déroulera un stage d'une demi-journée d'initiation-formation (échanges, témoignages et initiations) entre octobre 2023 et tout début mars 2024.

Les jeunes participeront ensuite aux battles de qualifications en mars 2024. 10 jeunes devront se qualifier (1 garçon et 1 fille par site) pour la finale prévue en avril 2024 à la salle régionale de Harnes. Elle sera ouverte aux parents des participants. Lors de cette finale seront sélectionnés les 2 jeunes vainqueurs « BBoy » et « BGirl ».

Les vainqueurs seront invités aux JO à Paris en été 2024 et les 10 jeunes finalistes seront accueillis à l'automne à l'INSEP à Paris pour rencontrer des sportifs de haut niveau.

Demande de participation financière au titre de l'année 2023

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 107 700 euros.

Ce projet mobilise financièrement l'État (33 700 euros), le Département (sport et l'événementiel 25 000 euros), le Conseil régional (20 000 euros), la CALL (13 000 euros), la Fédération française de danse (5 000 euros) et SIA Habitat (5 000 euros).

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 6 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 6 000 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°37

Territoire(s): Audomarois, Lens-Hénin

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 20 NOVEMBRE 2023

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE FAMILLE

Les Maisons du Département Solidarités (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre par le Département dans le champ notamment de la prévention et du soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité répondent à l'engagement n°1 du nouveau Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 qui est de « Favoriser les interventions précoces pour prévenir les difficultés des familles, des enfants et des jeunes » et s'inscrivent pleinement dans l'ambition n°2 « Aller au-devant des personnes les plus vulnérables » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027.

Elles ont pour objectifs de répondre aux défis fixés par celui-ci :

- pour une société qui reconnaît la place de chacun,
- aux côtés de chacun dans les moments de fragilité,
- garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement,
- fédérer pour développer les solidarités.

3 actions sont proposées. Pour chacune, l'annexe reprend :

- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant,
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle,
- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces 3 projets, un financement auprès du Département dans le cadre du Pacte des solidarités humaines est sollicité à hauteur de 11 440 euros au titre de l'année 2023.

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Audomarois	Les doudous se la racontent	Espace socioculturel de la Lys d'Aire-sur-la-Lys	9 686	2 720
	Les 1 000 premiers jours – animation de cocoon class	Association Community de Arques	5 610	2 720
Lens-Hénin	Minoer's Breaking	Association Culture Pop de Liévin	107 700	6 000

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, à l'Espace socioculturel de la Lys d'Aire-sur-la-Lys, une participation financière d'un montant de 2 720 euros, pour la réalisation du projet « Les doudous se la racontent », au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, à l'association Community de Arques, une participation financière d'un montant de 2 720 euros pour la réalisation du projet « Les 1 000 premiers jours – animation de cocoon class » au titre de l'année 2023 ;
- d'attribuer, à l'association Culture Pop de Liévin, une participation financière d'un montant de 6 000 euros pour la réalisation du projet « Minoer's Breaking » au titre de l'année 2023 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes selon les modalités et conditions présentées au présent rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 20 mars 2023.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
CO2-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	190 000,00	87 266,58	11 440,00	75 826,58

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/11/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY